

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 V. 140** Vœu relatif à la reprise de l'activité culturelle et au soutien à la jeunesse

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant le vœu porté par le Groupe Paris En Commun lors du Conseil de Paris du 9 au 12 mars 2021, demandant au gouvernement de présenter un calendrier de reprise des activités culturelles, basé sur des expérimentations scientifiques pouvant conduire à la création de protocoles sanitaires adaptés pour les activités et établissements culturels ;

Considérant les annonces du Président de la République en date du 31 mars 2021 ;

Considérant les travaux du Comité Consultatif, réunis par la Maire de Paris, relatifs aux expérimentations et aux protocoles sanitaires prévisionnels à déployer dans les établissements culturels pour permettre une réouverture ;

Considérant les vœux déposés en Conseil de Paris :

- par le groupe Paris en Commun, relatif au soutien aux artistes et entreprises culturelles dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ;
- par le groupe Communiste et citoyen, relatif au soutien aux acteurs et actrices culturels, pour une reprise de la culture ;
- par les groupes Écologiste de Paris et Génération.s, relatif à la reprise de la culture ;
- par le groupe MODEM, relatif à une politique de la culture hors les murs, pour faire renouer les musées de la Ville de Paris avec leur public ;

Considérant l'occupation des théâtres en France et tout particulièrement celles du théâtre de l'Odéon et celle du théâtre de la Colline par des étudiant·es ;

Considérant les troubles psychologiques dus à la crise sanitaire affectant de manière particulière les jeunes et les risques de décrochage et de précarité qui les menacent – nous rappelons que la France compte 2,9 millions de mineur·es en situation de pauvreté (soit 21%) et que les moins de 30 ans représentent 35% de la population et près de 50% des personnes pauvres ;

Considérant le projet d'extension d'un mois du dispositif Pass jeunes de la Ville de Paris, permettant aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier d'offres culturelles gratuites ou à tarif réduit à Paris du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, motivé par l'importance de l'accès des jeunes à la culture après l'arrêt des activités culturelles pendant une année.

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris interpelle le gouvernement sur la nécessité d'établir un calendrier précis de reprise des activités culturelles, basé sur la réalité de la situation sanitaire et le résultat des expérimentations qui auront pu être menées. Que dans ce cadre les activités culturelles de plein-air et les activités des scolaires dans les établissements culturels soient autorisées dès que possible ;
- Le ministère de la culture établisse un plan de relance qui prenne en compte les dépenses réalisées par les collectivités territoriales, les lieux culturels et les associations et considère l'ensemble des activités culturelles, qu'elles relèvent du travail professionnel, des pratiques artistiques amateurs ou de l'éducation artistique et culturelle.
- Les professionnel·les de la culture soient soutenus de manière particulière par le gouvernement, au travers notamment de la reconduction de l'« année blanche » pour les intermittent·es et des dispositifs de soutien à la création dans tous les domaines ;
- Les musées de la Ville de Paris soient positionnés au premier plan de cette reprise culturelle, au travers d'une politique volontariste et accessible valorisant leurs collections et actions à destination de tous les publics ;
- Les enfants, jeunes, élèves et étudiant·es bénéficient d'un plan de soutien gouvernemental spécifique d'accès à la culture et que les personnes ayant eu 25 ans durant la crise sanitaire puissent bénéficier au-delà de cette période des facilités auxquelles elles auraient dû avoir le droit ;
- Le gouvernement porte une attention particulière aux élèves et étudiant·es en art, dont les conditions d'exercice ont été considérablement affectées par la crise, et mette en place un plan d'accompagnement des élèves en cours de formation et sortants d'études du spectacle vivant pour leur permettre d'accéder à l'emploi (refonte du régime de l'entrée à l'intermittence, élargissement des fonds d'insertion nationaux et locaux) ;